



PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE
CABINET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE
DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

Affaire suivie par : Isabelle PASQUIER
Tél. : 02.37.27.70.35
Fax : 02.37.27.72.70

ARRÊTÉ N° Préf-CABINET-SIDPC 15-09 / 01 du 18 septembre 2015

**PORTANT AGREMENT DE SECURITE CIVILE POUR
L'UNITÉ MOBILE DE PREMIERS SECOURS D'EURE-ET-LOIR**

LE PREFET D'EURE-ET-LOIR
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles R725-1 à R725-13

Vu la demande d'agrément de sécurité civile déposée le 1^{er} septembre 2015, formulée par le président de l'Unité Mobile des Premiers Secours d'Eure-et-Loir ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

A R R E T E

Article 1

L'Unité Mobile des Premiers Secours (UMPS 28) est agréée dans le département d'Eure-et-Loir pour participer aux missions de sécurité civile selon le type de missions définies ci-dessous :

Type d'agrément	Champ géographique d'actions des missions	Type de missions de sécurité civile
Départemental	Département d'Eure-et-Loir	D / Dispositifs prévisionnels de secours

Article 2

L'agrément accordé par le présent arrêté est valable pour une durée de deux ans. Il peut être retiré en cas de non-respect d'une des conditions fixées par l'article R725-11 du code de la sécurité intérieure.

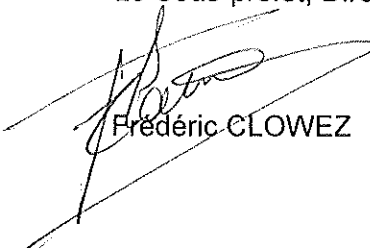
Article 3

L'association s'engage à signaler sans délai toute modification substantielle susceptible d'avoir des incidences significatives sur le plan de l'agrément de sécurité civile, pour lequel cet arrêté est pris.

Article 4

Madame la Secrétaire Générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Sous-préfet, Directeur de Cabinet, Madame et Messieurs les Sous-préfets, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,



Frédéric CLOWEZ